Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 54 (1990)

Heft: 215-216

Artikel: Une mutation typologique inachevée : la substitution du neutre par l'inanimé

Autor: Kristol, Andres Max

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399870

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNE MUTATION TYPOLOGIQUE INACHEVÉE : LA SUBSTITUTION DU NEUTRE PAR L'INANIMÉ[1]

> Il est "dans le génie de notre langue" de créer des mots outils spéciaux pour les *personnes,* pour les *choses* et pour les *concepts*[2].

1. Introduction

Une des particularités les plus remarquables du français — qu'il partage dans une certaine mesure avec les autres langues de culture, mais qui semble moins développée ailleurs — c'est que, au cours de son histoire, il a été profondément marqué par l'intervention consciente de certains grammairiens qui ont essayé de lui imposer leurs conceptions théoriques au lieu de laisser l'évolution linguistique aller son cours. Nous n'avons pas l'intention de faire ici le procès de ces grammairiens — en partie, il a déjà été brillamment fait[3]. Par contre, nous croyons pouvoir montrer dans un domaine précis de la morphosyntaxe française comment une de ces interventions grammairiennes — reposant d'ailleurs sur une mauvaise analyse de la réalité linguistique — a failli modifier, voire fausser l'évolution typologique du français. Dans les lignes qui suivent, nous retracerons donc les étapes principales de cette transformation typologique inachevée. En nous appuyant sur certaines évolutions intervenues dans l'histoire de quatre paradigmes pronominaux (pronom personnel, démonstratif, relatif et interrogatif)[4], nous étudierons le remplacement d'un système pronomi-

---

(1) Version remaniée d'une conférence donnée à l'Université de Neuchâtel, en mai 1989. Pour plusieurs détails, ces considérations ont profité de la discussion qui a suivi l'exposé. Nous tenons à remercier ici les participants à cette discussion ; il ne nous est malheureusement pas possible de les nommer tous.

(2) F. Brunot/Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française,* Paris (1949³), p. 290. Soulignons que cette formule doit être de Ch. Bruneau ; elle manque dans les éditions antérieures du *Précis* et semble complètement étrangère à la pensée de F. Brunot.

(3) Cf. en particulier A. Berrendonner, *L'éternel grammairien,* Berne (1982).

(4) Malgré toutes les différences fonctionnelles qui séparent ces quatre paradigmes, leur histoire présente des analogies indéniables. En particulier, certains grammairiens dont nous parlerons ont essayé d'établir des parallélismes même là où, à l'origine, il n'y en avait pas. Il est donc indispensable de tenir compte des interactions qui ont pu se dérouler entre les quatre séries.

nal de type latin (basé sur la distinction de trois genres, *masculin, féminin* et *neutre*), subsistant encore en ancien français[5], par une nouvelle tripartition qui instaure une distinction entre les *personnes,* les *choses* et les *concepts.* En particulier, nous observerons la genèse et l'introduction du concept de l'*inanimé* dans la discussion grammairienne et nous analyserons l'histoire de cette notion très problématique qui tente de se substituer à celle du *neutre.* Comme nous le verrons, à l'origine, la notion d'inanimé est complètement étrangère au système linguistique français; elle a cependant réussi à s'instaurer dans certains recoins de la langue classique et moderne grâce à l'appui tenace des grammairiens. Notre but est donc d'illustrer, à partir d'un exemple concret, comment opère cette instance curieuse que certains se plaisent encore à appeler "le génie de la langue". En même temps, nous mettrons en lumière l'apport spécifique de la linguistique historique et de la géographie linguistique à la compréhension de certaines zones "floues" qui subsistent dans le système pronominal du français moderne et qui créent une série de problèmes à une description synchronique cohérente.

2. Le neutre et l'inanimé en français: notions théoriques

2.1. Il peut paraître inutile de le rappeler, tellement le fait est évident: des trois genres grammaticaux du latin, d'une manière plus absolue que la plupart des autres langues romanes, le français n'a conservé que deux. La plupart du temps, le neutre latin s'est confondu morphologiquement avec le masculin; plus rarement le pluriel du neutre a été ressenti ou réinterprété comme un féminin singulier. De cette façon, dans le domaine du nom, le neutre a complètement disparu en français[6].

Dans le domaine du nom également, il n'existe aucune différence morphologique entre les substantifs qui désignent des êtres animés et ceux

(5) Dès maintenant, nous soulignons que nous considérons comme *anachronique* l'interprétation du système pronominal de l'ancien français en termes d'animé/inanimé telle qu'elle apparaît en particulier dans les publications de R. Martin depuis son article — par ailleurs très suggestif et qui contient un grand nombre d'exemples intéressants — «Quelques réflexions sur le système relatif-interrogatif QUI / CUI // QUE-COI en ancien français», *TraLiLi* 5.1 (1967), 97-122: Martin, comme tant d'autres, essaie d'appliquer à l'ancien français des conceptions *idéologiques* qui sont nées au XVIIe siècle; cf. ci-dessous.

(6) Les derniers vestiges de l'ancien neutre en français sont les doublets du type *le bras/la brasse* qui tous les deux remontent au latin BRACCHIUM/BRACCHIA. La plupart des autres langues romanes en conservent des traces beaucoup plus nettes: cf. p.ex. la forme de l'article des adjectifs nominalisés (*lo mejor, lo primero*) en espagnol, les pluriels en *-a* (*le braccia*) en italien, les collectifs du type *la crappa* en rhétoroman, etc.

qui désignent des choses inanimées: même s'il y a en général un rapport entre le *genre* grammatical et le *sexe* naturel des êtres animés, il n'y en a aucun entre le genre grammatical et les notions d'*animé* et d'*inanimé*: une *poule,* une *table,* une *colline* et même une *idée* sont toutes aussi "féminines" les unes que les autres. Ce fait se manifeste clairement dans le domaine de l'accord et de la pronominalisation: la *poule,* la *table,* la *colline,* etc., *elles* peuvent être tou*tes* gran*des* ou peti*tes,* sans la moindre distinction entre la poule qui est animée et les autres qui sont inanimées ou même abstraites.

2.2. Si le français ne possède donc plus aucune trace du neutre et ne fait aucune différence morphologique entre l'animé et l'inanimé dans son système nominal, il n'en va pas de même dans le domaine des pronoms. D'une manière générale, les pronoms reflètent un état de langue beaucoup plus conservateur et maintiennent des distinctions qui ont disparu partout ailleurs. Ainsi, le pronom personnel et le pronom relatif possèdent une morphologie riche qui permet de distinguer jusqu'à cinq cas et qui perpétue du moins en partie le système casuel latin(7). En outre — et c'est là que nous voulons en venir — le système pronominal conserve les dernières traces morphologiques du neutre latin. Toutefois, d'un point de vue fonctionnel, le "neutre" français se distingue foncièrement du neutre latin. Comme il n'y a plus de substantifs neutres en français, les anaphoriques "neutres" qui ont survécu ne peuvent évidemment plus y renvoyer. En fait, l'analyse des emplois effectifs des pronoms "neutres" révèle que dans un sens, il vaudrait mieux ne plus les appeler ainsi. Cette terminologie est susceptible de provoquer des malentendus, en particulier par rapport aux langues qui possèdent un vrai neutre (comme le latin ou l'allemand). En français, la seule propriété commune de ces pronoms dont les fonctions

(7) En plus des cas latins traditionnels qui survivent dans les paradigmes pronominaux (nominatif, accusatif et ancien génitif/datif confondus), le français a créé des pronoms qui permettent la distinction de différents cas prépositionnels (le tableau suivant est fortement simplifié):

	prn. personnel	prn. relatif
— nominatif (sujet):	il/elle/ils/elles	qui
— accusatif (régime direct):	le/la/les	que
— datif (objet indirect):	lui/leur	auquel
— régimes prépositionnels:	en	dont
	y	où

En ce qui concerne la différence entre le datif *lui* et le cas prépositionnel *y,* cf. A. Kristol, «Pronominalisation et système casuel du français: les compléments du verbe introduits par "à"», in: G. Lüdi et al. [éds.], *Romania ingeniosa, Mélanges G. Hilty à l'occasion de son 60e anniversaire,* Berne (1987), pp. 443-461.

divergent par ailleurs, c'est qu'il s'agit de *phoriques prosémiques* qui se réfèrent à un contenu signifié diffus ou circonscrit verbalement, par opposition aux *phoriques morphosegmentaux,* qui renvoient à un antécédent morphologiquement isolable[8]. La principale fonction que ces "neutres" se sont conservée, c'est donc de servir de *sujets impersonnels* ou alors de renvoyer à des *idées vagues,* à d'autres *pronoms neutres* ou à des *verbes* ou des *phrases entières* énoncés préalablement.

Il est important de souligner dans ce contexte qu'il n'y a aucun rapport entre la distinction morphosegmental/prosémique et la distinction animé/inanimé. La distinction animé/inanimé n'a de sens qu'à l'intérieur de la classe des antécédents morphosegmentaux. Les deux types de classement ne se correspondent donc pas.

En fait, d'un point de vue morphologique, en français littéraire moderne, en dehors de certains "nouveaux" pronoms indéfinis neutres comme *tout* ou *rien* que le français a développés au cours de son histoire, il reste exactement deux pronoms "neutres", à savoir

- le démonstratif *ce (ceci/cela)* qui s'oppose à *celui/celle,*
- le relatif ou interrogatif *quoi* qui s'oppose à *qui* ou *lequel.*

Les exemples 1 à 4 illustrent de quelle manière les anaphoriques neutres se distinguent des pronoms qui renvoient à des référents nominaux. En particulier, ils attestent que l'emploi de ces pronoms se fait effectivement en fonction de la bipartition *prosémique - morphosegmental*; le critère *animé - inanimé* ne joue aucun rôle.

- Les phrases 1 et 2 concernent le pronom démonstratif:

  (1) Faites *ce* que vous voulez. (*Ce* renvoie à un référent "neutre" ou vague.)

  (2) Ce résultat est inférieur à *celui* que j'attendais. (*Celui* renvoie à un référent nominal abstrait, donc inanimé, mais qui n'est pas considéré comme vague.)

- Les exemples 3 et 4 concernent le pronom relatif ou interrogatif:

  (3) Je ne sais pas *à quoi* vous faites allusion. (*Quoi* renvoie à un référent de type vague.)

  (4) Je ne comprends pas le problème *auquel* vous faites allusion. (*Auquel* renvoie à un référent nominal abstrait, mais qui n'est pas considéré comme vague.)

---

(8) Pour la discussion de cette terminologie, cf. A. Henry, "Tel en ancien français", *RLiR* 51 (1987), pp. 496-498.

Partout ailleurs, même pour les pronoms, les vestiges du neutre latin se sont confondus morphologiquement avec le masculin, comme le montrent les exemples n°s 5 à 8.

— 5 et 6 concernent la fonction "sujet"

(5) *Il* me paraît superflu que vous me consultiez. (*Il* est un sujet impersonnel, de type "neutre" qui ne renvoie à aucun substantif antécédent.)

(6) *Il* me paraît avoir des difficultés. (*Il* est un sujet personnel qui renvoie à un antécédent masculin; on pourrait le remplacer par un substantif: *ce garçon, il*...)

— 7 et 8 concernent la fonction "objet direct":

(7) Cette règle est compliquée. Je *le* sais bien. (*Le* renvoie à toute l'idée exprimée par la première phrase; le pronom fonctionne donc comme "neutre".)

(8) Le problème est compliqué. Je ne *le* comprends pas bien. (*Le* se réfère à un antécédent nominal masculin de type abstrait.)

Malheureusement, les malentendus au sujet de la valeur du neutre en français sont encore plus fréquents qu'on ne le pense. En particulier, la distinction entre le neutre prosémique et l'inanimé de type morphosegmental ne se fait pas toujours avec toute la netteté requise. Ainsi, on peut lire dans certaines grammaires même récentes que le pronom neutre *ce* se rapporte à des antécédents inanimés:

> Du point de vue sémantique, on observe que le français attribue certaines formes particulières des pronoms à l'expression de l'inanimé: *ce, ceci, cela* opposés à *celui-ci, celui-là* [...].
>
> M. Grevisse, *Le bon usage,* Paris/Gembloux (1986_{12}), § 455.

Une simple vérification permet de constater que sous cette forme absolue, une telle affirmation est inexacte[9]. Elle ne résiste pas à l'examen:

(9) Je vous propose deux projets. Lequel préférez vous, **ceci* ou **cela*? ⇒ *celui-ci* ou *celui-là*?

Comme nous l'avons déjà vu ci-dessus, un antécédent inanimé concret ou même abstrait est évoqué de la même manière que le serait un

---

(9) Soulignons que sous cette forme, la règle apparaît pour la première fois dans la 12e édition du *Bon usage* revue par A. Goosse; elle manque dans les éditions antérieures, dues à M. Grevisse lui-même. Il s'agit ici d'un phénomène analogue à celui qui s'observe au sujet du *Précis* de Brunot/Bruneau (cf. note 2): on se demande pourquoi les "disciples" sont plus enclins à se référer à ce genre de "légendes linguistiques" que les "maîtres".

antécédent animé, et ceci aussi bien en ce qui concerne le démonstratif que le pronom relatif ou personnel. Par contre, en dehors de certains emplois stylistiques (ou archaïsants), le pronom phorique "neutre" s'applique toujours et exclusivement à des entités vagues[10].

La conclusion qui se dégage de ces quelques exemples est donc la suivante: il existe en français une fonction grammaticale que, par commodité, nous continuerons à appeler "neutre", et que nous saisissons jusqu'à nos jours dans l'emploi du pronom personnel, démonstratif et relatif. Toutefois, ce neutre est une catégorie mal connue et souvent mal comprise: comme les pronoms "neutres" du français n'ont plus la même fonction que les neutres latins et qu'en plus, en français moderne, d'un point de vue morphologique, le neutre se confond le plus souvent avec le masculin, la conscience même du phénomène est fortement atténuée. Ainsi, on constate que certains grammairiens – et non des moindres – confondent à tort ce neutre prosémique avec la catégorie de l'inanimé. Il ne sera donc pas inutile de réanalyser le système anaphorique français dans ce domaine précis afin de parvenir à une meilleure compréhension de son fonctionnement réel.

3. Le statut du neutre en gallo-roman: aperçu historique et géographique

3.1. Si la place et la fonction du neutre en français standard moderne peut paraître peu évidente, la situation change dès que l'on aborde le problème d'un point de vue historique ou dialectologique. Ainsi, en ancien français, du moins dans les textes provenant de l'ouest et du sud-ouest du domaine d'oïl (la Saintonge, le Poitou, la Touraine et la Bretagne romane), une forme *el* pour le sujet neutre, qui remonte au neutre latin ILLUM est relativement bien attestée[11]:

---

(10) Pour être précis, il convient de distinguer ici entre l'emploi phorique et l'emploi déictique du pronom démonstratif: alors que l'emploi phorique distingue les antécédents prosémiques et morphosegmentaux, l'emploi déictique établit effectivement une distinction entre l'animé et l'inanimé:

Ceci est une autre question.
Sur cette photo, *celui-ci,* c'est mon père, *celui-là,* c'est mon oncle.

Souligons cependant que cette distinction animé/inanimé n'est opérable que *dans le cadre du morphosegmental*; l'emploi déictique est inconcevable pour les "idées vagues" qui sont du ressort du prosémique.

(11) En dehors de cette région, une forme neutre du pronom sujet se trouve encore dans l'affirmation *oel/oal/aoul* (à ne pas confondre avec *oïl*) et dans la négation *nenal* (à côté de *nennil*); cf. déjà G. Paris, "Le pronom neutre de la 3e personne en français", in: *Romania* 23 (1894).

(10) Quant *el* veneit al desevrer, Ainz qu'il entrassent en la mer...
(Benoît de Ste-Maure, *Chronique* I, 571)

(11) Peser m'en deit, et si fait *el.*
(*Roman de Troie,* v. 20253)

Dans les mêmes régions, bien entendu, le pronom sujet masculin est *il,* comme dans les autres régions linguistiques de langue d'oïl:

(12) Ci n'a, fait *il,* autre retor:
La terre me convient gerpir.
(Benoît de Ste-Maure, *Chronique* I, 11442-443)

A l'époque actuelle encore, dans une partie des régions énumérées du moins, la distinction entre le pronom sujet masculin et le neutre est restée bien vivante. Ainsi, nous l'avons rencontrée dans un enregistrement récent du Poitou[12]: en effet, le poitevin moderne distingue un pronom sujet masculin *le* d'un sujet neutre *ol,* comme le montre la citation suivante (la transcription est celle de la pochette du disque):

(13) *Ol* at tiusques jevs, le tiuri at fét veni le bouchè per tué sin' gorét, *le* velét fère do paté.
Il y a quelques jours, le curé a fait venir le boucher pour tuer son cochon, *il* voulait faire du pâté.

Un phénomène analogue est connu pour le pronom régime, dans l'ensemble du territoire occitan, où il existe une distinction nette entre un pronom objet masculin qui se réfère à un antécédent nominal (animé ou inanimé), et un pronom neutre qui se rapporte à des antécédents vagues. Ainsi, on dit en gascon, par exemple:

(14) E comprenes ço qui èi dit? Oc, qu'*ac* compreni.
Est-ce que tu comprends ce que j'ai dit? Oui, le *le* comprends.

mais:

(15) E comprenes aqueste mot? Oc, qu'*u* compreni.
Est-ce que tu comprends ce mot? Oui, je *le* comprends.

Le poitevin et l'occitan s'opposent donc au français moderne par le maintien de la distinction formelle entre le masculin/féminin et le neutre. En réalité, le phénomène est encore nettement plus répandu, comme le révèlent les cartes correspondantes de l'*Atlas linguistique de France.*

(12) Disque *La noce à Jean, conte poitevin,* enregistré en 1984 à La Marandière de Montravers (Deux-Sèvres), U.P.C.P./Geste Paysanne, Maison des Ruralies, 79230 Prahecq.

La première carte synoptique, basée sur les cartes de l'*ALF* 1035 '*il* pleut' (sujet neutre), 531 '*il* fait chaud' (sujet neutre) et 143 '*il* buvait' (sujet animé) montre tout d'abord qu'il n'existe effectivement aucune différence morphologique entre le pronom masculin et le pronom neutre dans la plus grande partie du nord de la France. Par contre, elle atteste que la zone poitevine qui distingue les deux pronoms n'est pas un cas isolé. Cette zone se prolonge vers l'est, englobe une grande région mi-occitane, mi-française du Centre qui distingue également le neutre du masculin par l'emploi de différents pronoms et se prolonge par la plus grande partie du francoprovençal de France(13). La partie méridionale du français, située *grosso modo* au sud de la Loire, ainsi que les régions adjacentes de l'occitan et du francoprovençal, forment donc une unité typologique en maintenant la distinction entre le masculin et le neutre dans leur système du pronom "personnel" sujet.

Évidemment, cette carte s'arrête brusquement au sud, car dans l'ensemble des parlers occitans méridionaux, l'emploi du pronom sujet est facultatif. La distinction morphologique des deux "genres" ne peut donc pas s'y manifester.

Par contre, il est possible de retrouver la même distinction dans le domaine du pronom "personnel" régime. La deuxième carte rassemble les informations provenant des cartes *ALF* 410 'dis-*le*-moi' (anaphore prosémique), 1316 '*le* tordre' (anaphore morphosegmentale; il s'agit du linge) et 745 '*le* laisser' (anaphore morphosegmentale également). Elle montre que pour le pronom régime, la répartition géolinguistique du phénomène est comparable à celle que nous connaissons déjà: la plus grande partie du Nord de la France confond le neutre et le masculin. Par contre, le Sud (français, francoprovençal et occitan) maintient la distinction, exception faite de quelques infiltrations de la confusion du

(13) Les moyens mis en œuvre pour réaliser cette opposition peuvent diverger fortement d'une région à l'autre: dans les régions occitanes du Massif Central, l'opposition est du type [ó] (masculin)-[ku] (neutre); dans les régions françaises du Centre, l'opposition est du type [i] (masculin)-[sa] (neutre). Dans la plupart des dialectes francoprovençaux concernés, l'opposition se fait entre [i] (masculin) et [é] (neutre). Pour le nord-occitan et le francoprovençal, ce phénomène a déjà été relevé par L. Clédat, "Le pronom neutre dans le Forez, le Lyonnais et la Bresse", *Romania* 12 (1883), pp. 346-354, ainsi que par L. Vignon, "Les patois de la région lyonnaise: le pronom neutre sujet", *RPhF* 15 (1910), pp. 1-25 et "Les patois de la région lyonnaise: le pronom régime de la 3e personne; le régime direct: le neutre", *RPhF* 19 (1905), pp. 89-140.

côté de Bordeaux et dans la Vallée du Rhône (c'est une image tout à fait caractéristique en géographie linguistique française)[14].

Ce qui nous semble encore plus important, sur cette carte, c'est le fait que des vestiges de la distinction des genres apparaissent également dans les régions les plus conservatrices du lorrain, dans les Vosges, ce qui atteste qu'à l'origine, la bipartition des formes pronominales n'était pas limitée au sud de la France[15].

Tout compte fait, la distinction formelle entre le masculin et le neutre est donc bien un ancien trait typologique propre à l'ensemble du gallo-roman, même si elle a dû disparaître de très bonne heure de l'usage courant (avant l'apparition des premiers documents écrits) en Ile-de-France et dans les régions du nord et du nord-ouest du territoire.

3.2. Une fois qu'on est sensibilisé à la distinction pronominale entre l'antécédent morphosegmental et l'antécédent neutre, on se rend compte combien celle-ci est devenue précaire en français standard. En effet, dans la langue nationale, elle ne manque pas seulement dans le paradigme du pronom personnel, elle a même failli disparaître complètement au cours de l'histoire.

Une des meilleures illustrations de ce phénomène se trouve dans l'évolution du paradigme des pronoms relatifs. A l'époque moderne, comme nous l'avons vu ci-dessus (exemples 3 et 4), seul *quoi,* après préposition, permet encore de distinguer l'antécédent neutre de l'antécédent nominal. Sinon, le neutre ne possède plus de forme spécifique; il n'est pas exprimé par le pronom relatif, mais par le truchement du démonstratif neutre *ce* qui le précède. Ainsi, les pronoms relatifs les plus fréquents (*qui, que* et *dont*) renvoient indistinctement à tous les types d'antécédents. Nous avons le même pronom relatif dans:

(16) le problème *qui* m'intéresse, et: ce *qui* m'intéresse.

---

(14) Pour le pronom régime également, le dualisme masculin - neutre est réalisé par des formes très divergentes: [lu] (masculin) - [za]/[zu]/[bó]/[òk], etc. (neutre) dans les régions occitanes; [lə] (masculin) - [zu] (neutre) au Poitou, etc.

(15) Le dualisme des formes en Lorraine tel qu'il apparaît dans une série de points de l'*ALF* semble avoir échappé jusqu'ici à l'attention de la recherche. Malheureusement, il n'a pas été possible de vérifier cet état de choses dans le nouvel *Atlas linguistique de la Lorraine* de Lanher et al. (1980 ss); même dans le volume consacré à la morphologie, le morcellement de l'information qui caractérise cet atlas ne permet pas d'obtenir des informations suffisantes. — Pour un maintien de la distinction entre le prosémique et le morphosegmental en Lorraine à l'époque de l'ancien français, cf. la note 17, ci-dessous.

(17) l'information *que* je vous donne, et: ce *que* je vous donne.

(18) le problème *dont* je parle, et: ce *dont* je parle.

Par contre, les pronoms relatifs se distinguent dans la phrase 19:

(19) l'exemple *auquel* je pense, mais: ce *à quoi* je pense.

Cette situation moderne est le résultat d'une évolution assez complexe et qui est loin d'être linéaire. En ancien français déjà, le paradigme du pronom relatif souffrait d'un certain déséquilibre quant à la distinction des antécédents. Quand on écarte les emplois autarciques[16] du pronom relatif (utilisé sans antécédent) dont le paradigme se confond avec celui du pronom interrogatif (voir ci-dessous, 3.3.), on constate qu'à l'origine, la distinction entre le morphosegmental et le prosémique se faisait encore pour le sujet et tous les cas prépositionnels. Par contre, le pronom *que* du cas régime et les emplois de *dont* neutralisaient déjà complètement la distinction des antécédents[17]. Examinons rapidement les différents emplois[18].

1° Pour le sujet, nous avons un même pronom (*qui*) pour les antécédents animés *et* inanimés:

(20) Lors fist mander tous les mieldres maçons *qui* estoient en se terre. (*Graal,* p. 111)

(21) Molt sera grans damages de vostre biau cors, *qui* por cele creature sera ars. (*Graal,* p. 93)

---

(16) Nous suivons ici la terminologie utilisée par R. Martin (*op. cit.*; cf. aussi R. Martin/M. Wilmet, *Syntaxe du moyen français,* Bordeaux [1980: 243-244]).

(17) Dans sa contribution au XIXe Congrès de linguistique et philologie romanes ("Le système du pronom relatif dans certains textes de l'Est de la France au XIIIe", à paraître dans les *Actes* du congrès), P. Kunstmann a cependant démontré que du moins les textes du nord-est et de l'est distinguaient encore nettement les antécédents.

(18) Pour les exemples que nous alléguons, nous avons puisé dans les articles et manuels que nous citons dans les notes, ainsi que dans les riches matériaux du Tobler-Lommatzsch et du Huguet. En outre, pour compléter ces matériaux, nous avons dépouillé les ouvrages suivants:

- Robert de Boron, *Le roman du Graal.* Manuscrit de Modène. Texte établi et présenté par Bernard Cerquiglini, Paris (1981).
- *La queste del Saint Graal.* Roman du XIIIe siècle édité par Albert Pauphilet, Paris (1949).
- *Le roman de Balain.* A prose romance of the thirteenth century. Edited by M. Dominica Legge, Manchester (1942).
- Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron.* Texte établi par Michel François, Paris (1967).

L'antécédent neutre (prosémique), par contre, est repris par *que.*

(22) Si li mostre ton vaissel et li di que il lise çou *que* dedens est escrit. (*Graal,* p. 64)

(23) Ce m'est avenu *que* onques mais n'avint a feme. (*Graal,* p. 85)[19]

Très tôt, cette distinction qui correspond à l'héritage latin, commence cependant à s'effriter. Ainsi, le sujet neutre *que* cède devant *qui* dès le début du XIIIe siècle:

(24) Il nous tolt çou *qui* doit nostre estre. (*Graal,* p. 75)

Par un mouvement inverse, même si c'est moins fréquent, l'ancien sujet neutre *que* peut également prendre la fonction du sujet à antécédent morphosegmental:

(25) Quant il oï Merlin parler ensi sobtilement *que* n'avoit mie a cele eure plus de deus ans et demi. (*Graal,* p. 102)

2° Pour les cas régimes, il convient de distinguer les formes toniques et atones. Pour la forme atone *que,* la neutralisation des antécédents est complète, QUEM (masculin/féminin dès le latin tardif) et QUOD (neutre) s'étant phonétiquement confondus. Les exemples sont si nombreux qu'il est inutile d'en citer. Le pronom tonique *cui (qui),* par contre, doit à son étymologie et à sa fonction primitive en latin (datif) une importante restriction: il est limité aux antécédents morphosegmentaux et inapte à se référer à un neutre. Comme nous l'avons montré ailleurs[20], le datif est le cas qui regroupe les objets animés *et* inanimés affectés ou concernés par l'action du verbe. *Cui (qui),* précédé ou non d'une préposition, peut donc très bien se rapporter à des antécédents nominaux animés et inanimés[21]. Par contre, nous ne connaissons aucun exemple médiéval d'emploi prosémique du pronom régime *cui (qui).* Cette fonction est entièrement réser-

(19) Pour d'autres exemples, voir aussi G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français,* Paris (1976²), p. 160.

(20) A. Kristol, *op. cit.,* p. 458; cf. aussi B. Barnes (1980), "The notion of 'dative' in linguistic theory and the grammar of French", *Lingvisticae Investigationes* IV: 2, 245-292.

(21) A l'encontre de ce que prétend R. Martin (*op. cit.*), *cui* apparaît fort bien avec des antécédents inanimés. Même G. Moignet (*op. cit.,* p. 159), qui, comme Martin, veut limiter *cui* aux antécédents animés, en fournit des exemples (qu'il est obligé d'"expliquer" par une soi-disant "personnification" du substantif antécédent). Évidemment, par la nature des choses, les antécédents inanimés auxquels l'action se rapporte sont plus rares que les antécédents animés.

vée au pronom tonique neutre *quoi,* qui comble ainsi la lacune dans le système. A l'origine, pour tous les emplois de *cui (qui)* et *quoi,* la situation est donc comparable à celle du cas sujet (opposition morphologique entre morphosegmental et prosémique).

Or, dès le XIIe siècle, les indices ne manquent pas qui montrent que là encore, le français tend à confondre les "genres". *Quoi,* en particulier, commence très tôt à élargir lentement son rayon d'action aux antécédents animés et inanimés:

(26) Se il eüst an sa conpaigne
Auques de si fez conpaignons,
Li fel *de coi* nos nos pleignons
S'en alast come desconfiz. (*Yvain,* vv. 3234-3237)

(27) Et venoit si grant oirre comme li chevax *sor qoi* il seoit pooit aler. (*Queste,* p. 29)

(28) Le covercle *de quoi* tu me covris (*Graal,* p. 69)

Pour l'ancien français, il convient donc de distinguer un système héréditaire "idéal" dans lequel le cas sujet et les formes toniques du cas régime (utilisées surtout après préposition) distinguent le neutre de l'antécédent nominal concret, et un système réel, dans lequel cette distinction tend à s'effacer.

Cette évolution se concrétise au cours du moyen français et culmine au XVIe siècle. Pour le sujet, la neutralisation est achevée dès le XIVe/XVe siècle[22]; pour l'objet direct (forme atone), elle s'est toujours pratiquée. Quant aux cas prépositionnels, elle est en bonne voie[23]. Au XVIe siècle surtout, les exemples dans lesquels le relatif *quoi* est utilisé avec n'importe quel antécédent (il peut s'agir d'un nom de personne, d'un objet inanimé ou d'un référent vague) sont fréquents[24]:

(29) Ce Labienus *dequoy* je parle eut plusieurs envieux de sa vertu. (Montaigne)

(30) Voilà la cause *pour quoy* on voit aujourd'huy si peu d'alquemistes. (Bonaventure des Periers)

---

(22) Cf. Ch. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles,* Paris (1979), p. 159.

(23) «Quoi, peu fréquent en ancien français, l'est bien plus en moyen français; au XIVe siècle, il est encore limité aux emplois prépositionnels (que l'antécédent soit un animé ou un non animé); il renvoie également à un énoncé qui précède [...]. Mais au XVe siècle il pourra s'employer comme régime direct» (Ch. Marchello-Nizia, *op. cit.,* p. 162).

(24) Pour d'autres exemples, voir aussi G. Gougenheim, *Grammaire de la langue française du seizième siècle,* Paris (1974), pp. 90-91 et 97.

Précisons que, malgré la concurrence massive de *quoi,* l'emploi de *qui* est encore possible avec tous les antécédents morphosegmentaux animés et inanimés[25]; même le neutre n'est pas exclu[26]:

(31) Visitant le tombeau *sous qui* je serois mort. (Ronsard)

3° Reste à parler de l'ancien adverbe de lieu *dont,* qui a été intégré au paradigme du pronom relatif. Il nous semble caractéristique pour l'évolution en cours en ancien français que ce nouveau pronom relatif neutralise également les antécédents.

– Antécédents nominal, animé *et* inanimé[27]:

(32) Lors aparlerent les autres femes *dont* il i avoit a plenté. (*Graal,* p. 96)

(33) En cel contemple *dont* je vos ai parlé et *dont* je vos parol encore. (*Graal,* p. 105)

– Antécédent neutre (prosémique):

(34) Et garderai lor cors de vergogne et lor droites coses, *dont (= ce dont)* sacremens soit fais en mon non. (*Graal,* p. 64)

Si nous négligeons provisoirement les formes du paradigme de *lequel* (qui jouissent d'une grande popularité dans la littérature du XVIe siècle pour tous les antécédents morphosegmentaux), la tendance qui se dessine au XVIe siècle est donc nette: l'évolution va vers l'effacement de la distinction des antécédents, vers un paradigme simplifié du pronom relatif qui ne maintient qu'une sorte de flexion casuelle: *qui, que, dont, de qui/ de quoi,* etc. Soulignons dans ce contexte que ce processus ne concerne pas seulement la distinction prosémique/morphosegmental. Comme le confirme F. Brunot, tout au long du XVIe siècle, on ne relève «aucune tentative encore pour faire une distinction entre les relatifs qui se réfèrent aux personnes et ceux qui se réfèrent aux choses»[28].

---

(25) Pour ces derniers, Huguet donne une quinzaine d'exemples (E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française au XVIe siècle.* Paris, s.v. *qui*).

(26) Cf. aussi R. Martin/M. Wilmet, *op. cit.* (1980: 247), qui caractérisent cependant ces emplois d'«extraordinaires» parce qu'ils ne correspondent pas à leur grille idéologique.

(27) La remarque de G. Moignet (*op. cit.,* p. 162), selon laquelle l'emploi de *dont* comme complément déterminatif d'un nom de personne serait rare, n'est pas confirmé par notre documentation. Elle découle également d'un point de vue idéologique erroné sur lequel nous reviendrons.

(28) F. Brunot, *Histoire de la langue française* II, p. 422.

3.3. Dans l'évolution du pronom interrogatif (et du pronom relatif autarcique), toute proportion gardée, il est possible d'observer des phénomènes analogues. En ancien français, *qui, cui, que* et *quoi* s'employaient assez exactement en fonction de leur origine étymologique: *qui* (sujet) et *cui* (régime) présupposent un référent nominal, *que* (sujet) et *quoi* (régime) un neutre. (Le pronom régime atone *que* neutralise tous les référents, mais est relativement rare). Une fois de plus, lorsque distinction il y a, celle-ci est encore du type morphosegmental/prosémique et non du type animé/inanimé, comme le suggèrent à tort R. Martin (*op. cit.,* pp. 99-106), G. Moignet (*op. cit.,* pp. 168-170) et R. Martin/M. Wilmet (*op. cit.,* p. 242 ss.). Nous nous inscrivons donc explicitement en faux contre cette interprétation "anachronique" du système pronominal en termes d'animé/inanimé qui apparaît dans de nombreux travaux d'ancien et de moyen français. Comme nous allons le montrer, cette distinction n'a aucune raison d'être avant le début du XVIIe siècle.

1° Pour le sujet, même si les questions qui se rapportent à un référent inanimé sont rares, *qui* peut fort bien remplir cette fonction:

(35) Biaus Sire Deus, *qui* est cele samblance qui m'a gari de toutes mes dolors? (*Graal,* p. 42)

Que fonctionne essentiellement comme sujet des verbes impersonnels:

(36) Sire, *que* vous est avis de ceste chose? (*Balain,* p. 58)

Dans l'évolution ultérieure, comme pour le pronom relatif, l'ancienne distinction du genre tend à s'estomper: même si, jusqu'au XIVe siècle, *que* peut encore être sujet d'un verbe impersonnel, *qui* commence à le remplacer comme sujet neutre dès le début du XIIIe siècle. Cet emploi se généralise au XVe siècle (et se maintiendra jusqu'au XVIIIe siècle)[29]:

(37) Et ne sçai *qui* me tient que je ne me leve et vous egratigne le visage. (*Cent nouvelles,* p. 244)

De nouveau, le point culminant de cette évolution est atteint au XVIe siècle. Nous nous limitons à un tout petit nombre d'exemples qui illustrent le résultat de cette confusion et qui vont à l'encontre de l'usage moderne: au XVIe siècle, *qui* sujet peut renvoyer à n'importe quel antécédent (animé, inanimé ou neutre):

(38) Longarine, vous nous avez bien dict l'un des trois vices; mais il faut savoir *qui* sont les deux autres? (*Heptaméron,* 51)

(39) *Qui* fut premier, soif ou beuverie? (Rabelais)

---

(29) Ch. Marchello-Nizia, *op. cit.,* pp. 166-167, qui cite aussi l'exemple suivant.

(40) Toutefois, entendant le duc qui parloit à lui, disant: «Hélas! *qui* est cause de cecy?» avec un regard furieux, lui respondit: «Ma langue et la vostre, monseigneur.» (*Heptaméron,* 70)

(41) Dist à sa belle-seur: «Je croy bien que nous povons retourner à la ville. — Et *qui* nous en garde? dist Françoise. — C'est, ce dist le sommelier, que j'atendois icy Monseigneur.» (*Heptaméron,* 42)

2° Pour le régime direct, malgré une certaine concurrence de la forme tonique *qui (cui), que* continue à pouvoir renvoyer à n'importe quel type d'antécédents, et en particulier aussi aux animés:

(42) Et, après le disner que les dances commencerent, fut prié le dict seigneur d'Avannes, par le riche homme, de vouloir danser. Le dict seigneur lui demanda *qu'il (= qui il)* vouloit qu'il menast (*Heptaméron,* 26)

3° Quant aux emplois prépositionnels du pronom interrogatif, c'est ici que la confusion des antécédents, jusqu'au XVIe siècle, a fait le moins de progrès. A différence de ce qui s'est passé pour le pronom relatif, *quoi* est resté cloisonné dans les emplois prosémiques (antécédents neutres ou vagues); *qui* continue à renvoyer aux référents morphosegmentaux (animés *et* inanimés!):

(43) Allez veoir *à quoy* il tient que vostre compaigne ne vient? (*Heptaméron,* p. 238)

(44) *De qui* me dois-je (hélas) plutost douloir...? Ou de l'ardeur qui mon desir transporte, Ou du desir qui force mon vouloir? (Tyard, *Erreurs am.,* sonn. 16)[30]

Le maintien de cette distinction est d'une importance considérable pour l'évolution ultérieure du système pronominal: c'est d'ici que partira la tentative de restructuration qui commencera au XVIIe siècle.

En guise de conclusion à ce chapitre, nous retiendrons les constatations suivantes:

— A l'origine, dans son système pronominal, le français et ses dialectes, en accord avec les autres langues gallo-romanes (l'occitan et le franco-provençal), ont hérité du latin une distinction entre le neutre d'un côté et le masculin/féminin de l'autre. Dans toutes les régions, par la force des choses, le neutre gallo-roman a cependant pris une fonction très restreinte et typologiquement différente du neutre latin, dans le sens qu'il est limité à l'expression du *prosémique.*

(30) Huguet, *op. cit.,* s.v. *qui.*

– Au cours de l'évolution qui va du moyen âge au XVIe siècle, la distinction entre le neutre prosémique et le morphosegmental a été fortement menacée: tantôt ce sont les formes réservées initialement aux antécédents nominaux concrets qui ont étendu leur sphère d'emploi au neutre, tantôt ce sont les formes neutres qui s'emploient de plus en plus pour les antécédents concrets, animés et inanimés. Si cette évolution s'était poursuivie, les paradigmes du pronom relatif et interrogatif pourraient se trouver aujourd'hui au même point que celui du pronom personnel, c'est-à-dire que l'opposition morphologique entre le neutre et le concret aurait pu être complètement neutralisée. Puisqu'il n'est pas ainsi, il faut donc examiner quels facteurs ont empêché l'aboutissement de ces tendances.

4. L'invention de l'"inanimé" et la restructuration du système pronominal

4.1. Lorsqu'on vient d'observer la neutralisation progressive de la distinction entre le morphosegmental et le prosémique dans les paradigmes pronominaux français, on ne sera pas surpris de constater qu'à un moment donné, au cours de cette évolution, la conscience affaiblie pour la notion du neutre ait pu donner naissance à une tentative de restructuration ou de réinterprétation du système morphologique existant.

Ce genre de processus n'est pas du tout un fait isolé dans l'histoire de la grammaire française. On constate souvent qu'au moment où une ancienne distinction grammaticale devient précaire ou désuète, à cause d'une évolution interne de la langue, les grammairiens essaient d'ériger des 'digues' contre ce qu'ils considèrent comme une corruption de la langue. Ils se mettent alors à formuler des règles explicites pour sauvegarder ce qu'ils croient être les structures traditionnelles[31].

(31) Les exemples pour ce phénomène sont nombreux (nous n'en citons que deux qui nous semblent caractéristiques pour ce genre de démarche):

– Au moment où la distinction fonctionnelle entre le passé simple et le passé composé a commencé à être menacée, les grammairiens ont formulé une règle approximative facile à manier (la fameuse "règle des 24 heures"), mais qui atteste une incompréhension complète de l'ancienne distinction.

– Les règles actuelles de l'accord du participe passé ont été formulées au XVIIIe siècle, au moment où la perte des voyelles finales longues en français parisien rendait l'accord inaudible pour la plupart des verbes. Les grammairiens ont réagi en codifiant un emploi qui désormais ne concernait plus que l'orthographe (cf. K. Hunnius, "Sprachnorm und Sprachgebrauch. Zur Geschichte der Kongruenzregeln des participe passé", in: H.-D. Bork et al. (éds), *Romanica Europaea et Americana, Festschrift Harri Meier,* Bonn [1980: 244-253]).

Selon les indices dont nous disposons, c'est exactement ce qui s'est produit dans le domaine du système pronominal. Au moment où le neutre a failli se confondre définitivement avec le morphosegmental, les grammairiens du XVIIe siècle sont intervenus, croyant maintenir ou rétablir une distinction traditionnnelle. Cependant, comme celle-ci avait cessé d'être fonctionnelle dans la plupart des cas et qu'ils ne la comprenaient plus, leur tentative de codification a imposé une nouvelle orientation à l'évolution du système pronominal français.

4.2. Nous illustrerons ce phénomène tout d'abord en continuant de retracer l'évolution du système relatif et interrogatif. Comme nous venons de le voir, au XVIe siècle, la distinction morphologique du neutre prosémique a été sur le point de s'écrouler, comme cela s'était déjà produit auparavant dans le domaine du pronom personnel. Mais c'est ici qu'un revirement s'est produit: le XVIIe siècle a tenté de réorganiser la délimitation des sphères d'emploi des différents pronoms, au cours d'une longue discussion menée par les grammairiens. Or, c'est au cours de cette discussion que la notion d'une opposition animé/inanimé fait son apparition et qu'elle commence à jouer le rôle que nous lui connaissons aujourd'hui.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons situer les toutes premières manifestations d'une distinction consciente entre l'animé et l'inanimé dans l'histoire de la grammaire française dans une fourchette de moins de vingt-cinq ans au début du XVIIe siècle. En ce qui concerne le XVIe siècle, nous avons déjà vu que F. Brunot est formel: on ne trouve pas la moindre allusion à une telle distinction chez les grammairiens de cette époque. Son observation a été confirmée par Colette Demaizière dans sa thèse de 1983 sur les grammairiens picards du XVIe siècle[32].

Chez les grammairiens du début du XVIIe siècle, la situation commence à évoluer lentement. Ainsi, dans la grammaire de Charles Maupas, publiée en 1607[33], on constate que cet auteur est attentif aux types

(32) Colette Demaizière, *La grammaire française au XVIe siècle: les grammairiens picards.* Lille/Paris (1983).

(33) Charles Maupas, *Grammaire françoise, contenant reigles tres certaines et adresse tres asseuree a la naïue connoissance & pur vsage de nostre langue,* Bloys 1607. Emile Winkler, *La doctrine grammaticale d'après Maupas et Oudin.* Halle a.S. (1912), cite d'après la deuxième édition de la grammaire de Maupas de 1618, plus complète et plus précise, qui n'est pas à notre disposition. Par contre, nous en avons pu consulter la traduction latine de 1623: *Grammatica et Syntaxis Gallica regulas acuratas et certas prononciationis,*

d'antécédents. Manifestement, une prise de conscience est en cours, et l'outil terminologique se met au point. L'attitude de Maupas en tant que grammairien est double. D'une part, il se réfère constamment à la grammaire latine et est facilement décontenancé quand le français ne coïncide pas avec le latin. D'autre part, une lecture attentive de son ouvrage révèle qu'il est un observateur assez fidèle de la réalité linguistique de son époque, même s'il ne la comprend pas toujours. Sa grammaire est donc descriptive dans le bon sens du terme. Aussi, sa démarche habituelle est-elle double: au début d'un paragraphe donné, il énonce une règle dans laquelle il postule une identité structurale entre le français et le latin. Quelques lignes plus loin, cependant, il se plie à l'usage réel, et ajoute des exemples qui nuancent la première information. Il faut donc attester à Maupas une très grande honnêteté intellectuelle dans le sens qu'il est capable de reconnaître que les règles qu'il établit ne sont pas toujours fonctionnelles.

Ainsi, dans le paragraphe consacré au pronom relatif et interrogatif *qui,* on lit:

> *Qui* est de commun genre, & des deux nombres relatif & interrogant & totalement de grand vsage. Signifie comme le latin. *Qui, quae* [...]. *Qui,* interrogant, se rapporte aux personnes, & ne veut point auoir de substantif exprimé. *Qui estes-vous? Qui demandez-vous?* [...]
>
> Or nonobstant ce que dessus, si est ce qu'en certaines phrases au cas nominatif seulement n'ayant point d'antecedant exprimé & certain, Il semble bien emporter vne generalité qui comprend tant les personnes, comme toutes autres choses. *Exemple.* Dites moy qui vous tourmente l'esprit. Ie voudroie sçauoir qui vous ameine en ce païs [...] (pp. 153-154).

Selon la deuxième édition de la grammaire de Maupas de 1618, le deuxième alinéa est encore plus explicite (nous citons d'après la traduction latine de 1623):

> Non obstantibus autem illis, quae supra dicta sunt, tamen in quibusdam phrasibus, & tantum in casu nominativo, nullum antecedens expressum & certum habens, illud videtur quidem aliquam generalita-

---

orthographiae, constructionis et usus linguae nostrae, in gratiam peregrinorum eius studiosorum, continens. Edita Gallice A CHAROLO MAUPASIO *Blaesensi, nunc vero primum in Latinam linguam* A THEOD. IACOMOTUS. *Genevensis versa.* Aurelianae, apud Viduam & Haeredes Petri de la Roviere. (Il doit s'agir ici d'une édition parallèle à celle que cite Winkler [*op. cit.,* p. 17] et qui a été publiée la même année à Lyon.)

> tem inferre, comprehendens tam personas, quam alias quasius res **instar neutrius** [c'est nous qui soulignons]: *Dites moy qui vous tourmente l'esprit.* Dic mihi **quis vel quid** tibi animum cruciet. [...] *Ie ne puis penser qui les meut de m'iniurier,* Cogitare non possum, **quis, vel quid** eos incitet me contumeliis afficere(34).

Ces extraits — dans lesquels nous avons omis les parties consacrées au pronom relatif, peu révélatrices — permettent les observations suivantes:

1° Dans sa terminologie, Maupas tend à confondre le neutre prosémique avec l'inanimé — comme le feront de nombreux grammairiens modernes. Ainsi, il a l'air d'établir une distinction entre les personnes et les choses, alors que les exemples cités montrent clairement que les antécédents évoqués par l'expression "toutes autres choses" sont en réalité de type prosémique. Malgré cela, la notion du neutre ne lui est pas complètement étrangère, comme le montre la précision apportée à ce passage dans l'édition de 1618/1623.

2° Pour l'utilisation autarcique du pronom interrogatif, Maupas cherche à restreindre *qui* aux "personnes" (qui se taillent évidemment la part du lion parmi les antécédents morphosegmentaux). En réalité, Maupas est obligé de reconnaître que dans l'usage qu'il décrit, il y a neutralisation complète des antécédents en ce qui concerne le pronom sujet *qui.* Comme au siècle précédent, seul l'ancien datif *cui/qui* et par là tous les emplois prépositionnels de *qui* continuent à être limités aux antécédents morphosegmentaux.

Une démarche analogue se retrouve dans le passage consacré au relatif/interrogatif *que/quoi.*

> (Quoy) Il signifie, *quid, quod,* concernant les actions, ou les choses, comme qui diroit, *quelle chose,* ou *laquelle chose.* [...]
>
> Dequoy, à quoy, *interroguent et referent.* Dequoy auez-vous besoin? Dequoy me parlez-vous? A quoy est bon cecy? [...] *Item nous référons quelquefois* Dequoy *mesmes aux personnes.* Voilà l'homme dequoy ie vous ay parlé. La femme dequoy l'on fait des contes par la ville. *Et*

(34) Grâce à la traduction latine, ce passage est nettement plus clair que la version française de 1618, citée par Winkler, *op. cit.,* p. 123:

> Or, non-obstant ce que dessus, si est-ce qu'en certaines phrases et au cas nominatif seulement, n'ayant point d'antecedant exprimé et certain, il semble bien emporter une generalité comprenant tant les personnes que toutes autres choses, comme en façon de neutre: *dites moy qui vous tourmente l'esprit [...].*

> *l'un et l'autre oblique à d'autres antecedens contenus au texte.* C'est la raison dequoy l'on vous bat. Le fleuve, dequoy il est fait mention. L'arbre dequoy on a cueilli ces fruits. Le but à quoy ie vise. L'esperance, en quoy ie me repose; le secours, à quoy ie m'attens (pp. 161-163).

1° Manifestement, Maupas aimerait calquer l'emploi de *quoi* sur celui du latin et le restreindre au neutre prosémique (les "actions"), et éventuellement aux "choses". Un peu plus loin, cependant, la réalité linguistique reprend le dessus; Maupas admet que le relatif *quoy* peut renvoyer à n'importe quel type d'antécédent.

2° Le problème principal de ce passage réside dans le fait que Maupas brouille les pistes d'une analyse précise en traitant dans un même paragraphe l'interrogatif et le relatif dont les paradigmes se ressemblent. Sa description est certainement exacte, mais il n'a pas reconnu que les deux pronoms ont un comportement syntaxique divergent — cette confusion sera d'une importance considérable pour la discussion ultérieure. Néanmoins, ses exemples montrent que — comme au XVIe siècle — aucune distinction des antécédents n'est effective pour le pronom relatif (celui-ci peut donc se rapporter aux personnes, aux "choses" et aux neutres). Pour l'interrogatif, par contre, *quoi* se rapporte uniquement au neutre prosémique.

4.3. La prochaine étape est atteinte en 1632, dans la grammaire française d'Antoine Oudin[35]. Oudin, bien qu'il soit un continuateur direct de Maupas[36], abandonne la voie de la grammaire descriptive. Sa manière de formuler les règles atteste clairement qu'il ne se contente pas de décrire un usage courant dans la langue de son époque; même s'ils sont encore timides et mal assurés, les jugements de valeur que contient son texte en font un discours grammairien normatif caractérisé.

---

(35) La grammaire d'A. Oudin n'a pas été à notre disposition; nous la citons d'après les extraits publiés par Winkler (*op. cit.*).

(36) Il s'en explique lui-même dans sa préface "aux curieux": «Mon dessein n'estoit que d'augmenter la grammaire du sieur Maupas; toutefois y ayant recogneu force antiquailles à reformer et beaucoup d'erreurs à reprendre [...] je me suis resolu de vous en faire une moderne, afin de purger le monde en mesme temps des ordures que j'ay trouvées autre part et vous desabuser entierement. [...] On jugera facilement dans mon livre une quantité de nouvelles observations que je ne tiens de personne, conférées au demeurant à plusieurs beaux esprits sur la capacité desquels j'ay fondé mon travail..." (Winkler, *op. cit.*, pp. 3-4).

Comme Maupas avant lui, Oudin ne reconnaît pas les différences fonctionnelles entre le pronom relatif et le pronom interrogatif. Toutefois, comme il ne se limite pas à une pure description de la réalité linguistique, il va plus loin que son prédécesseur: il tente d'imposer la distinction des antécédents qui fonctionne dans les cas prépositionnels de l'interrogatif aux formes analogues du pronom relatif. Il est ainsi le premier grammairien qui intervienne sur la codification de la langue dans ce domaine, en voulant restreindre l'emploi du relatif *quoi* que l'évolution de la langue avait rendu polyvalent. En outre, comme Maupas déjà, Oudin ne reconnaît plus clairement la différence entre le neutre prosémique et l'inanimé. Par conséquent, il cherche à établir une distinction entre les personnes et les choses et veut limiter l'emploi de *quoi* aux choses inanimées. Dans un deuxième temps, il semble cependant se rendre compte que le *quoi* interrogatif qu'il prend comme modèle est limité aux antécédents neutres, ce qui l'amène à critiquer l'emploi du *quoi* relatif pour tous les antécédents morphosegmentaux:

> Servant de relatif, (*quoy*) ne se rapporte proprement qu'à la chose et non pas aux personnes: on m'a fait un discours, à quoy j'ay respondu; [...] voila le livre, de quoy vous avez payé. Encore cette derniere façon de parler n'est pas des meilleures, n'y celles-cy: voila l'homme, de quoy je vous ay parlé; voila la femme, de quoy il est question; il est mieux de dire *de qui* et *dont*(37).

En ce qui concerne le relatif *qui,* employé avec une préposition, nous trouvons chez Oudin des informations complémentaires, qui précisent que cet auteur — même s'il cherche à opérer une distinction entre l'animé (dans laquelle les "choses animées" équivalent à des personnes) — reste assez proche de la bipartition traditionnelle entre pronoms interrogatifs morphosegmentaux et prosémiques qui lui sert de modèle:

> un cheval à qui il donne à boire, de qui il a receu un coup de pied; la rose est une fleur, à qui j'ay donné mon cœur ["j'ayme la rose, seroit pourtant beaucoup meilleur"]. On dira de mesme d'un fol ou d'un resveur qui parle tout seul: c'est à une maison ou à une pierre, à qui il parle(38).

La démarche d'Oudin est doublement décisive pour l'avenir de la discussion grammairienne dans le domaine du système pronominal. D'une part, c'est lui qui a transféré au pronom relatif une distinction des antécédents qui, auparavant, n'était fonctionnelle que pour les emplois pré-

(37) A. Oudin 1632, in Winkler, *op. cit.*, p. 121.
(38) A. Oudin 1632, in Winkler, *op. cit.*, pp. 119-120.

positionnels de l'interrogatif. D'autre part, c'est à lui et à son attitude prescriptive que remonte la première tentative (encore très prudente) de substituer l'opposition héréditaire entre le morphosegmental et le prosémique par celle entre l'animé et l'inanimé qui, jusqu'ici, était complètement étrangère à l'ensemble du système pronominal.

4.4. Le prochain grammairien à s'être penché explicitement sur ces problèmes, c'est Claude Favre de Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue françoise* de 1647 dont l'importance n'est plus à démontrer. Comme Ferdinand Brunot[39] l'a rendu plausible, il ne fait d'ailleurs pratiquement aucun doute que Vaugelas a connu et utilisé la grammaire d'Antoine Oudin. Vaugelas n'a cependant pas repris telles quelles les distinctions introduites par Oudin. Il les modifie de manière très caractéristique, comme l'attestent ses deux remarques qui concernent l'emploi du pronom relatif[40]:

> *QVOY, pronom.*
>
> Ce mot a vn vsage fort elegant, & fort commode, pour suppléer au pronom *lequel,* en tout genre & en tout nombre, comme fait *dont,* d'vne autre sorte. Car *lequel, laquelle, lesquels,* & son feminin, avec leurs cas, sont des mots assez rudes; s'ils ne sont bien placez selon les reigles que nous en donnerons en son lieu. On dit donc fort bien, *le plus grand vice à quoy il est sujet,* au lieu de dire, *auquel il est sujet.* & il y a bien à dire, que ce dernier ne soit si bon; & *la chose du monde à quoy ie suis le plus sujet,* plustost qu'*à laquelle.* [...] Il n'est pas necessaire d'ajouster que l'on ne se sert jamais de ce mot en parlant des personnes, comme, on ne dira point, *ce sont les hommes du monde à quoi nous deuons le plus de respect,* mais *à qui*; Il n'y a que les Estrangers, qui puissent auoir besoin de cét aduis. (p. 54).

Les exemples de ce passage illustrent comment Vaugelas, dans sa tentative de limiter l'emploi de *lequel* (dont il désapprouve l'utilisation abusive à l'exemple de la littérature du XVIe siècle, jugée trop lourde) et d'attribuer des emplois bien définis aux différents pronoms relatifs, s'écarte résolument de la tradition latine dont nous avons pu observer les traces jusqu'au début du siècle. Vaugelas ne reconnaît plus du tout la différence héréditaire entre le neutre prosémique et les antécédents morphosegmentaux. Par conséquent, il admet, voire recommande l'emploi de l'an-

(39) *Histoire de la langue française* III, p. 29.

(40) Nous citons d'après le fac-similé de l'édition originale de 1647, édité par Jeanne Streicher: Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la grammaire françoise,* Paris (1934).

cien relatif neutre *quoi* pour les antécédents concrets de type inanimé, au sujet desquels Oudin semblait encore hésiter. En même temps, il prend ses distances par rapport à la tradition du XVIe siècle, en disqualifiant massivement («il n'y a que les étrangers...») l'emploi du même pronom pour les antécédents humains.

Un deuxième passage que Vaugelas consacre au pronom relatif complète ces informations et illustre sa façon particulière d'interpréter le système:

> *QVI, en certains cas, & comment il en faut user. Quoi.*
>
> *Qui,* au genitif, datif, & ablatif, en l'vn & en l'autre nombre, ne s'attribue jamais qu'aux personnes. Par exemple, *c'est vn cheual de qui j'ay reconnu les defauts, vn cheual à qui j'ay fait faire de grandes traites, pour qui j'ay pensé auoir querelle.* Ie dis qu'en tous ces trois cas au singulier & au pluriel, c'est vne faute de dire *qui,* parce qu'on ne parle pas d'vne personne, & qu'il faut dire, *vn cheual dont j'ay reconnu les defauts, auquel j'ay fait faire de grandes traites, & pour lequel j'ay pensé auoir querelle.* Ce n'est pas que quelques-vns n'approuuent *qui,* en ces exemples, mais c'est contre l'opinion commune.
>
> Il en est de mesme, si l'on parle d'*vne chose inanimée,* comme table, lit, chaise, & autres semblables, car on ne dira pas, *c'est la table, de qui ie vous ay donné la mesure,* ni *à qui ie me suis bleßé,* ny *pour qui on a tant fait de bruit*; mais *la table, dont ie vous ay donné la mesure, à laquelle,* ou bien, *où ie me suis bleßé, & pour laquelle on a tant fait de bruit.* [...]
>
> On se sert bien souuent de *quoy,* pour, *lequel,* aux deux genres, & aux deux nombres. Par exemple, *c'est le cheual auec quoy j'ay couru la bague, c'est le cheual sur quoy j'ay esté bleßé,* pour dire *avec lequel, & sur lequel,* ainsi des autres.
>
> Au reste, j'ay dit que ce n'estoit qu'au genitif, datif & ablatif des deux nombres que cette remarque auoit lieu, parce qu'au nominatif & à l'accusatif il n'en est pas ainsi, *qui,* au nominatif singulier & pluriel, s'attribuant aux personnes & aux choses indifferemment, comme fait *que,* aussi en l'accusatif des deux nombres: les exemples en sont si frequens, qu'il n'est pas besoin d'en donner. (pp. 55-57)

Ce deuxième commentaire atteste de quelle manière Vaugelas achève l'évolution initiée par Oudin: les restrictions d'emploi de *qui* interrogatif (qui, dans les cas prépositionnels, ne peut effectivement se rapporter qu'aux antécédents morphosegmentaux) sont transférées au paradigme relatif. En outre, Vaugelas tente d'introduire une distinction complètement étrangère à la tradition linguistique, et ceci *contre* l'avis de certains de ses contemporains, comme il le souligne lui-même. La classification qu'il

cherche à imposer n'est pas celle du type animé/inanimé à laquelle on s'attendrait; selon lui, la séparation s'opère entre *humain* et *animal.* A différence d'Oudin, qui avait explicitement admis cet emploi, Vaugelas considère l'utilisation de *qui* pour un antécédent 'animal' comme une faute. Comme pour les inanimés, il préconise donc l'emploi de *dont* et de la série *lequel.* Alternativement, même l'ancien neutre *quoi* est fortement recommandé. Il ne fait aucun doute que cette restructuration du système repose sur une vision idéologique du monde dans laquelle l'homme constitue le chef-d'œuvre de la création. Vaugelas impose donc au système pronominal une certaine façon d'interpréter le monde, qui n'a plus rien à voir avec la structure morphologique héréditaire de la langue(41).

4.5. C'est donc à Vaugelas qu'il faut attribuer l'invention d'une opposition entre les antécédents humains et non-humains et la tentative de l'appliquer au paradigme du pronom relatif. Cette redistribution idéologique des emplois — complètement opposée à celle recommandée antérieurement par Oudin — est à l'origine de nombreuses difficultés qui laissent encore leurs traces en français moderne. Comme le montrent les témoignages rassemblés par Jeanne Streicher(42), ces problèmes n'ont d'ailleurs pas échappé aux successeurs de Vaugelas. Ainsi, l'Académie n'a pas entièrement suivi la voie tracée par l'illustre grammairien. Le compte rendu de ses délibérations de 1705 atteste que — malgré le prestige de Vaugelas — l'Académie est restée plus proche d'Oudin en maintenant la distiction entre l'animé et l'inanimé, qui reflète mieux l'usage réel. En outre, il documente que certains académiciens (restés minoritaires) étaient encore conscients de l'ancienne valeur neutre de *quoi.*

> On est tombé d'accord de la règle, sçavoir que le relatif *qui* dans les cas obliques ne se doit attribuer qu'aux personnes. Cependant on ne sçauroit nier que l'usage n'y ait apporté quelque exception [...]. Ainsi l'on a conclu que l'usage permettoit souvent *à qui* hors des personnes, sur tout en parlant des animaux domestiques, comme, *c'est un chien à qui elle fait mille caresses* [...]
>
> On a esté du sentiment de M. de Vaugelas sur toutes celles [les phrases] qu'il rapporte à l'égard des choses inanimées, & on y veut dont, *à laquelle, & pour laquelle,* au lieu de mettre *de qui, à qui & pour qui.*

(41) Qu'une idéologie puisse influencer l'évolution d'une langue même dans le domaine de la morphologie n'est pas un cas isolé. A cet égard, il suffira de rappeler l'impact du féminisme sur la morphologie nominale en français actuel, en particulier en ce qui concerne l'emploi des noms de métiers féminins.

(42) Jeanne Streicher, *Commentaires sur les Remarques de Vaugelas.* Paris (1936).

> On est venu ensuite à ces deux dernieres, *C'est le cheval avec quoy j'ay couru la bague, c'est le cheval sur quoy j'ay esté blessé.* Elles ont été condamnées par quelques-uns, & l'on a prétendu qu'*avec quoy* ne se disoit que d'un instrument comme, *voilà un marteau avec quoy, &c.* Ceux qui ont esté de cet avis ont dit que *quoy* estant un mot neutre vouloit dire, *ce avec quoy,* & qu'en disant, *Voilà un cheval avec quoy j'ay couru la bague,* on ne faisait entendre que fort imparfaitement, *Voilà ce avec quoy j'ay couru la bague.* Malgré ces raisons, la pluralité des voix l'a emporté en faveur de ces deux phrases.
>
> Académie 1705 (J. Streicher 1936: 115-116)

Ces extraits illustrent l'incertitude considérable qui subsiste encore dans l'emploi des pronoms au début du XVIIIe siècle. Pour tous les cas prépositionnels, la "structuration" proposée par l'Académie est encore hétérogène et inconséquente:

- En ce qui concerne le relatif *qui,* l'Académie se plie à l'"Usage" et désavoue Vaugelas, en admettant son emploi pour les animaux domestiques. Par conséquent, la distinction établie est du type "animé/inanimé"; les animaux sont regroupés avec les hommes.
- En ce qui concerne le relatif *quoi,* par contre, le poids du prestige de Vaugelas est entier. Ce pronom n'est donc pas encore relégué aux emplois neutres, bien qu'une partie des Académiciens se soient prononcés en faveur d'une telle distinction qui préfigure l'usage moderne. Ainsi, pour *quoi,* la distinction préconisée est du type "humain/non-humain"; les animaux sont regroupés avec les "choses". En outre, par scrutin majoritaire, le neutre est (provisoirement) écarté de la grammaire française et confondu avec l'inanimé.

De cette façon, les seules catégories qui émergent nettement de la discussion, ce sont l'humain d'un côté et l'inanimé de l'autre, avec un certain "flou" pour les animaux (surtout domestiques) dont l'appartenance n'est pas claire. Comme nous le verrons, en partie du moins, cette incertitude subsiste jusqu'à nos jours. A notre avis, c'est l'illustration du fait que cette classification ne correspond pas aux structures héréditaires de la langue, mais lui a été imposé de l'extérieur.

Dans ce contexte, un dernier détail mérite d'être souligné: chez Vaugelas (tout comme chez son prédécesseur Oudin), la tentative d'introduire une distinction des antécédents (qu'il s'agisse de la bipartition humain/non-humain ou animé/inanimé) se limite encore au système du pronom relatif. Le transfert aux autres paradigmes pronominaux n'est pas attesté, aucune analogie avec les formes du pronom interrogatif n'ayant pu opérer.

A ce sujet, le texte d'Oudin ne laisse pas l'ombre d'un doute: pour les adverbes pronominaux *y* et *en,* Oudin ne connaît pas la moindre distinction entre l'animé et l'inanimé, bien que l'outil terminologique et les catégories intellectuelles soient déjà en place:

> *En,* relatif denote la personne, la chose, la portion: [...] qu'avez-vous tiré de vostre maistre? j'en ai tiré quatre escus. Que dites vous de cela? je n'en dy rien... (A. Oudin *in* Winkler 1912: 103)

Chez Vaugelas de même, la restructuration se limite encore au paradigme relatif(43). Après lui, cependant, dans le débat grammairien suscité par ses remarques, on assiste à une tentative de transposer sa distinction 'humain/non-humain' aux autres paradigmes pronominaux également. C'est ainsi que l'emploi des adverbes pronominaux *y* et *en* pour les humains est proscrit, ce qui va également à l'encontre de toutes les tendances qui se manifestent jusqu'au début du XVIIe siècle. Nous savons que ni la langue littéraire, ni la langue familière ou populaire n'ont jamais suivi les grammairiens sur ce chemin(44).

4.6. Nous renonçons à retracer ici dans le détail le débat ultérieur à ce sujet; cela dépasserait le cadre que nous nous sommes fixé ici(45). Une chose est certaine: la distinction animé/inanimé (et à plus forte raison celle entre l'humain et le non-humain) a eu bien du mal à se faire accepter. En réalité, les transferts opérés par Oudin et Vaugelas ne se sont jamais vraiment imposés, malgré l'appui qu'ils ont obtenu par les grammairiens. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la situation telle qu'elle se présente à l'époque actuelle dans le paradigme du pronom relatif:

---

(43) Comme nous l'avons souligné ailleurs (Kristol, *op. cit.,* p. 449), sa fameuse interdiction d'utiliser *y* à la place de *lui* ne frappe pas l'adverbe pronominal, comme on l'a cru, mais la forme populaire *y* du datif, résultat d'une évolution phonétique attestée depuis le XVIe siècle (< *lui/li*).

(44) Cf. Kristol, *op. cit.,* p. 450.

(45) Jacqueline Picoche, *Les pronoms adverbiaux* en *et* y, Genève (1972), a consacré une grande partie de sa thèse à cette question.

<table>
<tr><th></th><th>animé</th><th>inanimé</th><th>neutre</th></tr>
<tr><td>sujet</td><td colspan="3">qui</td></tr>
<tr><td>régime direct</td><td colspan="3">que</td></tr>
<tr><td rowspan="7">régimes prépositionnels</td><td colspan="3">dont</td></tr>
<tr><td>de qui</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">duquel</td><td>de quoi</td></tr>
<tr><td>à qui</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">auquel</td><td>à quoi</td></tr>
<tr><td>avec qui</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">avec lequel</td><td>avec quoi</td></tr>
<tr><td>pour qui</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">pour lequel</td><td>pour quoi</td></tr>
<tr><td>—</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">parmi lesquels</td><td></td></tr>
</table>

Ce tableau permet les constatations suivantes:

— En ce qui concerne les trois cas les plus fréquents (*qui, que* et *dont*), la neutralisation des antécédents est et reste complète. Ni Vaugelas, ni les grammairiens après lui n'ont rien pu changer à cette situation.

— Ce n'est que dans les cas prépositionnels qu'une distinction est opérationnelle: l'introduction de la série *lequel* a permis de refouler de nouveau l'ancien neutre *quoi* aux emplois prosémiques. L'opposition animé/inanimé, par contre, n'est pas vraiment fonctionnelle: il reste possible d'utiliser les pronoms caractéristiques que Vaugelas et l'Académie ont voulu attribuer aux inanimés (à savoir *lequel* et son paradigme) pour les sujets animés aussi. (Il existe même des attestations littéraires dans lesquelles *qui* continue de s'appliquer à des objets inanimés: "la dorure du baromètre, *sur qui* frappait un rayon de soleil" [Flaubert].)

— Enfin, après certaines prépositions comme *parmi* et *entre,* l'emploi de *lequel* est la seule solution admise, même et surtout pour les antécédents humains.

— Quant à la tentative de distinguer l'humain du non-humain, préconisée par Vaugelas, il faut la considérer comme complètement échouée. A l'heure actuelle, il reste encore possible de traiter les animaux — surtout domestiques — de la même façon que les être humains.

Pour illustrer la situation réelle telle qu'elle se présente encore pour le français moderne, il suffira de citer un tout petit nombre d'exemples:

(45) un chien *à qui* on a mis une muselière (Grand Robert).

(46) la personne *à laquelle* (*à qui*) on s'adresse (Grand Robert).

(47) les amis avec le concours *desquels* (*de qui*) il a monté cette affaire.

(48) les indigènes *parmi lesquels* (**parmi qui*) il a vécu dix ans.

4.7. Lorsqu'on examine le système pronominal du français moderne, on constate qu'il existe en fait un seul paradigme où la tentative de réinterprétation initiée par Oudin et Vaugelas a été couronnée de succès: c'est dans l'emploi du pronom interrogatif. Le pronom interrogatif est le seul pour lequel, dans l'usage moderne, il soit légitime de parler d'une distinction animé (humain ou animal) — inanimé. En effet, il est impossible désormais de se référer par le même pronom à un animé et à un inanimé. Pour le sujet, une question du type: « *Qui t'a fait mal?* » ou « *Qui t'a mordu?* » présuppose toujours un sujet animé, humain ou animal. La question « *Qui t'a piqué?* » ne pourrait plus se référer à une rose, comme c'était encore le cas au XVIIe siècle[46]. Quant à la question périphrastique du type « *Qu'est-ce qui te fait mal?* », celle-ci regroupe l'inanimé et le neutre prosémique: elle peut présupposer soit un sujet inanimé responsable de la douleur (la chaussure, la jambe, etc.), soit évoquer une idée vague (« *Ce qui me fait mal, c'est d'être incompris* »[47]. Néanmoins, le paradigme moderne atteste encore qu'en réalité, l'éventail des pronoms disponibles n'était pas prévu pour une telle réorganisation du système: le français moderne ne possède aucun pronom interrogatif pour le sujet inanimé; il a été obligé de recourir à une forme périphrastique.

En fait, le succès relatif de la nouvelle distinction pour le sujet du pronom interrogatif peut s'expliquer assez aisément: d'une part, une certaine analogie avec les cas prépositionnels a pu exercer son influence; d'autre part, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, il est relativement rare qu'un inanimé constitue le sujet de l'action, de sorte que la résistance à vaincre, le poids de la tradition a été moindre; le neutre et l'inanimé ont pu être confondus.

---

(46) Pour une série d'exemples caractéristiques à cet égard, cf. G. Spillebout, *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*, Paris (1985), pp. 171-172.

(47) A vrai dire, il subsiste encore une zone floue dans le domaine animal: lorsqu'il s'agit de la piqûre d'un moustique, par exemple, dira-t-on *"Qui"* [animé] ou *"qu'est-ce qui"* [inanimé] *"t'a piqué"*? Cette incertitude souligne le fait que la réorganisation du système pronominal, proposée et érigée en norme par les grammairiens du XVIIe siècle, est étrangère à la tradition (au « génie ») de la langue française.

5. Conclusions

Dans les lignes qui précèdent, nous avons analysé un certain nombre d'oppositions morphologiques qui existent ou qui ont existé au cours de l'histoire du français. A notre avis, il ne fait plus aucun doute que parmi celles-ci, seule la distinction entre le référent prosémique et le référent nominal concret est vraiment héréditaire et peut être considérée comme un trait typologique du français, remontant à l'héritage latin, même si la fonction du neutre s'est modifiée. Le neutre — si nous continuons à l'appeler ainsi — est une catégorie morphologique vitale dont l'existence semble correspondre à un besoin. Sa vitalité est d'ailleurs telle que le français s'est créé de nouveaux "pronoms neutres" (comme *tout* ou *rien* ou les indéfinis du type *quelque chose* dans lesquels *chose* a perdu son genre féminin).

En ce qui concerne l'opposition animé/inanimé, par contre, il faut souligner que, dans le cadre du système français, elle est *artificielle* et venue du dehors. Elle a été inventée de toutes pièces au début du XVIIe siècle. Il s'agit d'une distinction extralinguistique dont l'arrière-plan idéologique mériterait encore une analyse plus approfondie. Même si elle a connu un certain succès marginal, la tentative de réinterpréter le système pronominal sous cet angle de vue et de l'imposer à la langue doit être considérée comme largement échouée, malgré le soutien massif qu'elle a reçu — et qu'elle reçoit encore — par la grammaire traditionnelle et scolaire.

Quant à la tentative d'établir une distinction humain/non-humain, la situation est encore plus claire. Cette conception proposée par Vaugelas a également échoué. Elle n'a pas été reçue par l'ensemble de la communauté linguistique, bien qu'elle corresponde à une certaine tournure d'esprit qui survit aujourd'hui encore chez certains. En général, l'homme a toujours compris qu'il faisait partie intégrante de la création et que rien ne justifiait une telle distinction. En outre, il y a le fait massif des animaux, pour *qui* (ou faudrait-il vraiment dire *lesquels*?) l'homme est capable de ressentir de l'affection.

Malgré cela, dans une optique purement linguistique, il faut reconnaître que l'intervention des grammairiens du XVIIe siècle a failli fausser le fonctionnement du système pronominal français et qu'elle a même réussi à le faire dans le cas particulier du pronom interrogatif. La nouvelle distinction s'est également infiltrée dans l'usage déictique du pronom

démonstratif[48], et elle inhibe (en français normatif) l'emploi des pronoms adverbiaux *y* et *en* pour les antécédents humains. Il nous semblerait cependant illégitime de fonder la caractérisation typologique du français sur ces quelques cas relativement marginaux. Il faut donc rejeter l'idée selon laquelle l'opposition humain (ou animé)/inanimé serait un trait typologique caractéristique du français. La citation que nous avons placée au début de ces lignes, reflète donc une conception idéologique de la langue, et non la réalité de celle-ci; le "génie de notre langue" est à identifier avec l'intervention consciente des grammairiens normatifs du XVIIe siècle...

En fin de compte, une chose est certaine: en dépit de ce que disent certaines grammaires modernes, en dehors des cas particuliers mentionnés, le neutre ne s'est pas confondu avec l'inanimé, et ceci en partie grâce à l'intervention des grammairiens, et en partie en dépit de celle-ci. Dans ce sens le titre de cet article doit donc être reformulé: la substitution du neutre par l'inanimé est une mutation typologique qui a échoué.

Zurich. Andres Max KRISTOL

(48) L'étude de la restructuration des emplois du pronom démonstratif serait l'objet d'un travail que nous n'avons pas pu entreprendre ici; rappelons cependant que la distinction animé/inanimé n'est opérationnelle que dans le cadre du *morphosegmental.* A ce sujet, cf. aussi l'article de M. Pierrard, "A propos de l'emploi phorique de *celui*", *RLiR* 54 (1990), 189-210, dont la parution est postérieure à la rédaction de ces lignes.

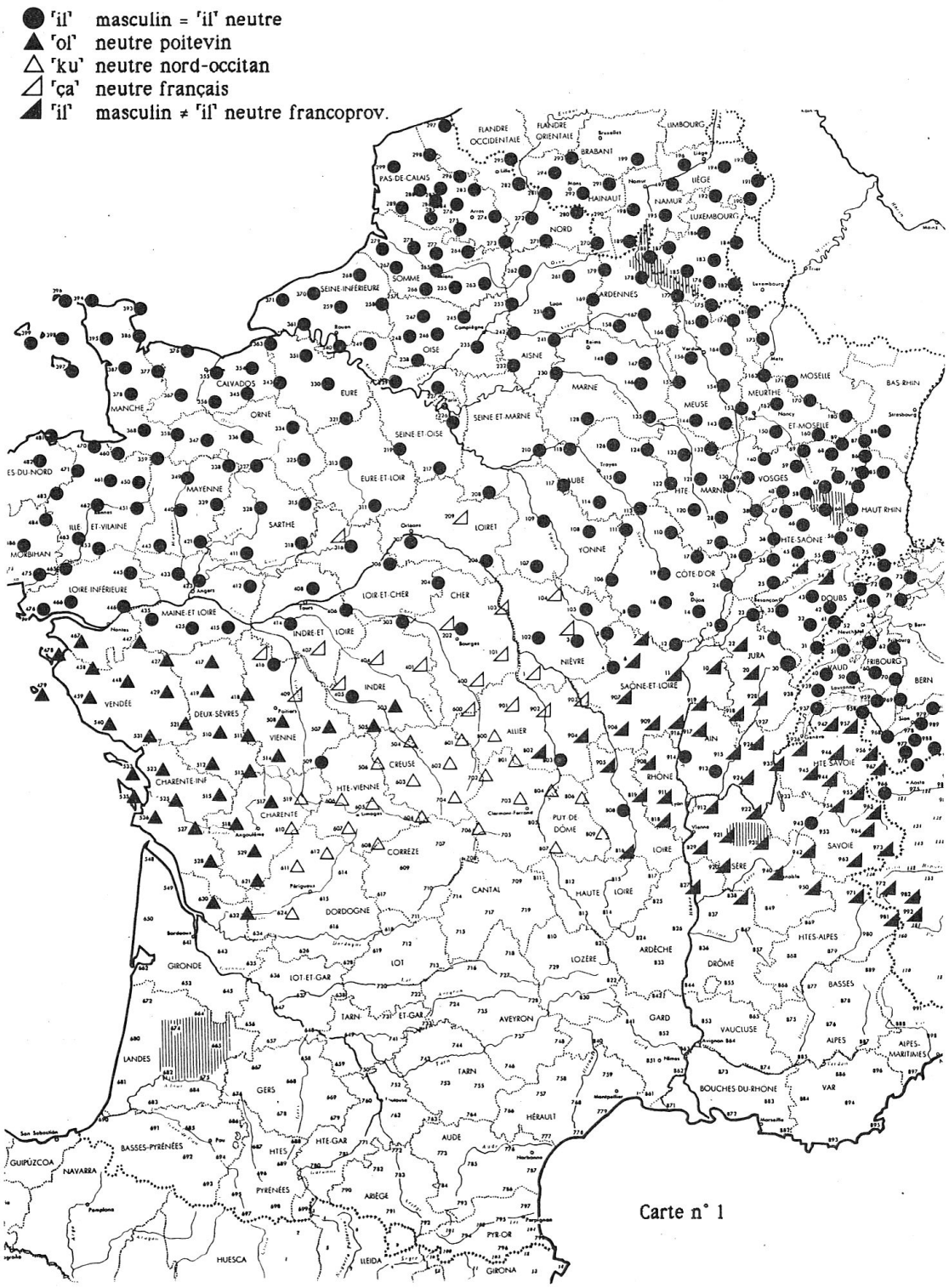
'il' masculin = 'il' neutre
'ol' neutre poitevin
'ku' neutre nord-occitan
'ça' neutre français
'il' masculin ≠ 'il' neutre francoprov.
FLANDRE OCCIDENTALE
FLANDRE ORIENTALE
BRABANT
LIMBOURG
LIÈGE
HAINAUT
NAMUR
LUXEMBOURG
PAS-DE-CALAIS
NORD
SOMME
SEINE-INFÉRIEURE
ARDENNES
OISE
AISNE
CALVADOS
EURE
MANCHE
ORNE
MARNE
MOSELLE
BAS-RHIN
MEUSE
MEURTHE ET-MOSELLE
SEINE-ET-OISE
SEINE-ET-MARNE
EURE-ET-LOIR
AUBE
HTE MARNE
VOSGES
HAUT-RHIN
MAYENNE
SARTHE
ILLE ET-VILAINE
MORBIHAN
LOIRET
YONNE
HTE-SAÔNE
CÔTE-D'OR
LOIRE-INFÉRIEURE
LOIR-ET-CHER
CHER
DOUBS
MAINE-ET-LOIRE
INDRE-ET LOIRE
NIÈVRE
JURA
VAUD
FRIBOURG
BERN
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
INDRE
SAÔNE-ET-LOIRE
VIENNE
ALLIER
AIN
HTE-SAVOIE
CHARENTE-INF
CREUSE
HTE-VIENNE
RHÔNE
CHARENTE
PUY-DE-DÔME
SAVOIE
CORRÈZE
LOIRE
ISÈRE
CANTAL
HAUTE LOIRE
DORDOGNE
HTES-ALPES
GIRONDE
LOZÈRE
ARDÈCHE
DRÔME
LOT
LOT-ET-GAR
BASSES
TARN-ET-GAR
AVEYRON
GARD
VAUCLUSE
ALPES
ALPES-MARITIMES
LANDES
TARN
GERS
BOUCHES-DU-RHÔNE
VAR
HÉRAULT
AUDE
HTES
HTE-GAR
BASSES-PYRÉNÉES
GUIPÚZCOA
NAVARRA
PYRÉNÉES
ARIÈGE
PYR-OR
HUESCA
LLEIDA
GIRONA

Carte n° 1

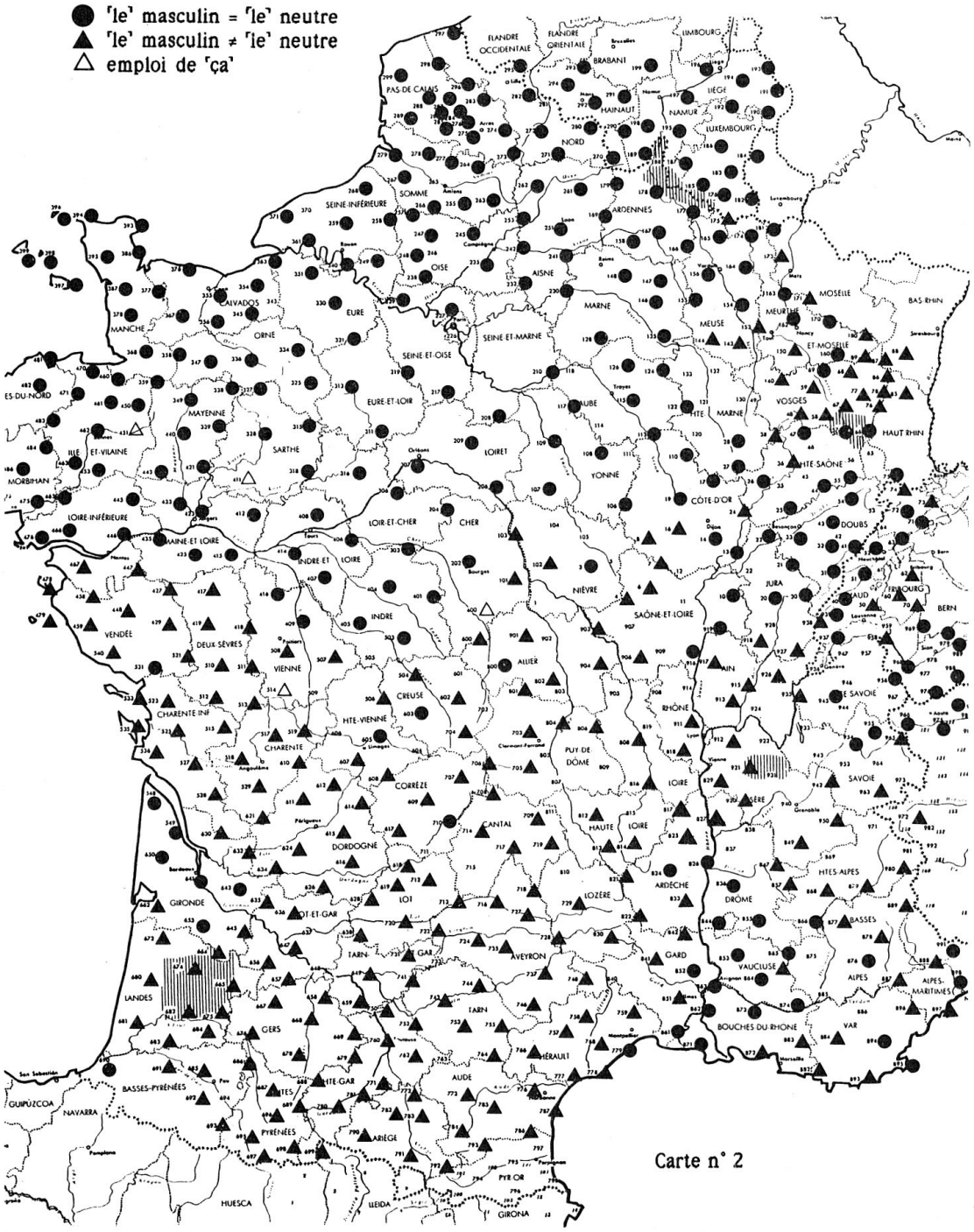
'le' masculin = 'le' neutre
'le' masculin ≠ 'le' neutre
emploi de 'ça'
FLANDRE OCCIDENTALE
FLANDRE ORIENTALE
LIMBOURG
BRABANT
PAS-DE-CALAIS
HAINAUT
LIÈGE
NAMUR
LUXEMBOURG
NORD
SOMME
SEINE-INFÉRIEURE
ARDENNES
OISE
AISNE
MARNE
MOSELLE
BAS-RHIN
MEUSE
MEURTHE-ET-MOSELLE
CALVADOS
EURE
MANCHE
ORNE
SEINE-ET-MARNE
SEINE-ET-OISE
EURE-ET-LOIR
AUBE
HTE-MARNE
VOSGES
HAUT-RHIN
MAYENNE
SARTHE
ILLE-ET-VILAINE
MORBIHAN
LOIRET
YONNE
HTE-SAÔNE
CÔTE-D'OR
DOUBS
LOIRE-INFÉRIEURE
MAINE-ET-LOIRE
LOIR-ET-CHER
CHER
INDRE-ET-LOIRE
NIÈVRE
JURA
VAUD
FRIBOURG
BERN
SAÔNE-ET-LOIRE
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
INDRE
VIENNE
ALLIER
AIN
CREUSE
HTE-SAVOIE
RHÔNE
CHARENTE-INF
HTE-VIENNE
CHARENTE
PUY-DE-DÔME
CORRÈZE
LOIRE
SAVOIE
ISÈRE
CANTAL
HAUTE-LOIRE
DORDOGNE
ARDÈCHE
HTES-ALPES
GIRONDE
LOT
LOZÈRE
DRÔME
LOT-ET-GAR
BASSES-ALPES
TARN-ET-GAR
AVEYRON
GARD
VAUCLUSE
ALPES-MARITIMES
LANDES
TARN
BOUCHES-DU-RHÔNE
VAR
GERS
HÉRAULT
AUDE
HTE-GAR
BASSES-PYRÉNÉES
GUIPÚZCOA
NAVARRA
PYRÉNÉES
ARIÈGE
PYR-OR
HUESCA
LLEIDA
GIRONA

Carte n° 2